

PROCÈS-VERBAL

Séance du 24 juin 2013

1. Appel : 82 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ALESSANDRO Giovanni, BOURQUI Fabien, BOURQUI Marc, BÜRKHENRIOD Véronique, CARRON Margaux, DE GARRINI Luciano, DUPUIS Pierre-Alain, DUTRUY Gustave, FRANCFORT Pascal, GLASSON Philippe, MERMILLIOD Nathalie, NELISSEN Bernadette, PIEREN Taïna, ROMY Clément, RUPPRECHT Knut, TAWIL Joël, WILLI Bernhard

2. Procès-verbal de la séance du 27 mai 2013

M. Jean BISCHOFBERGER signale que, dans son interpellation jointe au procès-verbal, au début du troisième paragraphe, la référence à La Côte du 11 avril 2013 devrait figurer entre parenthèses.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. Pierre GIRARD intervient au sujet du point 15 de l'ordre du jour, la nomination des délégués au Conseil intercommunal du SDIS Nyon-Dôle. Selon les statuts qui seront approuvés au point 14, il est indiqué que les délégués seront désignés par la Municipalité et il propose dès lors de supprimer ce point.

M. Jean BISCHOFBERGER : « Je suggère un changement à l'ordre du jour. Vu tous les rapports, préavis, postulats et interpellations à traiter, nous terminerons sans doute bien après minuit comme l'an passé, et si comme l'an passé, nous nous rendons au caveau du château pour boire un verre à cette heure tardive, on en sortira aux alentours de deux heures du matin, certains un peu noirs, donnant ainsi aux sbires de Madame Ruey-Ray, selon l'article 74 de la Loi scélérate sur l'Asile, l'opportunité d'intervenir et de prononcer des interdictions de périmètre, englobant la Place du Château. On ne pourra donc plus siéger jusqu'à la fin de la législature, n'atteignant certainement pas le quorum. Allons donc maintenant au caveau et revenons dans 3/4 d'heure. »

L'ordre du jour modifié est accepté par 51 oui, 6 non et 1 abstention.

4. Communications du Bureau

- M. le Président donne lecture de la lettre de démission de la COGES de Mme Christine TROLLIET, VERTS, et la lettre de démission du Conseil de M. Braulio MORA, SOC.

5. Communications municipales

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE répond à M. Jacques PITTET concernant le quartier Perdtemps-Usteri et les futures infrastructures hôtelières du centre-ville élargi. Elle signale que le projet est en cours et que de plus amples informations viendront cet automne. Quant au chantier jouxtant l'hôtel Beau-Rivage, le dossier avance également. En réponse à M. Christian PUHR sur les critères d'embauche des jeunes pour le nettoyage des écoles l'été, elle signale qu'il faut être âgé entre 16 et 19 ans, habiter Nyon ou être un enfant

de collaborateur de la ville. De très nombreuses demandes ont été reçues et priorité a été donnée aux personnes ayant déjà travaillé les années précédentes. Une restriction des critères est à l'étude pour l'année prochaine. Elle signale encore que les présidents de parti ainsi que les membres de la Coges et de la Cofin ont reçu une invitation à l'assemblée générale de TRN.

Enfin, Mme la Municipale précise que la réponse à la motion de Mmes Darbre Gubbins et Gaille pour une commission permanente de l'urbanisme devrait être déposée au mois de septembre. Elle est consciente que la Municipalité a pris du retard mais la volonté politique est présente, une commission forte est nécessaire au vu du développement de la ville. Le retard est notamment dû au fait que le nouveau chef de l'urbanisme n'est en place que depuis janvier, qu'il y a deux jeunes urbanistes ainsi qu'une géographe à 60% mais qui ne s'occupe que des dossiers régionaux. Les nouveaux postes votés seront pourvus dès juillet au mieux, et de nombreux dossiers importants sont en cours (amphithéâtre, vallon du Cossy, petite Prairie, etc..). Le service est très occupé.

M. le Municipal Olivier MAYOR répond à M. Braulio MORA au sujet des containers pour déchets organiques sous scellés et précise qu'il s'avérait que celui-ci était privé. Celui à disposition des habitants de la Redoute se situe à la route de l'Etraz. En réponse à Mme Véronique BÜRKI-HENRIOD au sujet du tag à la place des Marronniers, il signale qu'il s'agit du domaine privé et des discussions sont en cours. Il informe encore le Conseil que la pose du tapis au giratoire des Tattes-d'Oie est prévue pour le dimanche 14 juillet si la météo le permet. Dès le 13 juillet au soir le chantier sera préparé.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à Mme Josette GAILLE qui demandait de couvrir les terrains extérieurs au Rocher pour pallier au manque de salles de sports suite à la nouvelle grille d'horaires scolaires. Elle l'informe que le Service des sports a trouvé des solutions. Dans les bâtiments primaires, les sociétés auront accès aux salles dès 15h.30 comme jusque-là, et dans les bâtiments secondaires dès 17h.30. Le nombre d'heures disponibles sera le même que les années précédentes en repoussant l'heure de fermeture des salles à 22h.30. En ce qui concerne la piscine du Rocher, un accord pour une année a été trouvé avec le directeur de l'école et le CNN pour qu'elle soit disponible comme auparavant dès 16h.30. Le Service des sports a envoyé des demandes aux communes voisines afin de trouver des disponibilités pour les sociétés nyonnaises. Deux communes ont répondu favorablement, Arzier et Borex. Dès lors, il paraît démesuré d'étudier de manière approfondie la proposition de Mme Gaille. En effet, couvrir les terrains de sport extérieurs serait une solution provisoire trop coûteuse qui pourrait mettre en danger les futures constructions sportives notamment celle du Reposoir. Pour rappel, un accord a également été signé avec le gymnase de Nyon pour disposer des nouvelles salles de sports qui seront disponibles dès août 2014.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS relève l'excellent travail fait par le Service des Espaces verts, et notamment l'équipe de bûcherons, suite à la tempête du jeudi précédent. De nombreux arbres sont tombés, à la ruelle des Moulins, dans le préau du collège du centre-ville, à la place des Marronniers, au cimetière et à la piscine. Les bûcherons sont intervenus durant toute la journée du vendredi. Les arbres ont été débités et les branches débarrassées. Toutefois, tout n'a pas encore été enlevé, la ville n'étant pas équipée pour les transporter, vu leur taille. A la piscine, quelques tilleuls sont sécurisés car des branches dangereuses doivent encore être coupées.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT signale qu'au vu de l'ordre du jour chargé, les réponses aux interpellations ont déjà été transmises et les Municipaux ne feront qu'un résumé. Toutefois cette manière de faire est adoptée pour cette séance uniquement et une discussion sera menée avec le Bureau sur la façon de procéder par la suite, lecture in extensive ou non des interpellations et des réponses.

6. Propositions individuelles

Suite à la décision municipale de réduire ses investissements routiers au profit de la mobilité douce, en supprimant notamment le passage pour les voitures sous les voies CFF au profit

des piétons et des vélos, Mme Josette GAILLE se pose quelques questions concernant les habitants de la route de St-Cergue, chemin du Canal ou de Prélaz. Les personnes qui habitent dans ce quartier et qui ont de la peine à marcher, s'ils désirent se rendre sur la place du Château ou à Rive, doivent prendre leur voiture, remonter la route de St-Cergue, passer l'avenue des Eules et descendre l'avenue Cortot, soit environ 1km800. Ceux qui n'ont pas de voiture doivent rester chez eux ou prendre un taxi car il n'y a aucun transport public à proximité. Elle estime que la Municipalité se retranche derrière le refus de la petite ceinture, mais, après la votation, elle aurait pu prévoir une simple route de desserte entre l'avenue Cortot et la route de St-Cergue, ce qu'elle n'a pas fait. Elle demande quels sont les projets pour les habitants de ce quartier. On pourrait imaginer rouvrir la circulation dans les deux sens derrière la gare mais en tout cas prévoir une ligne de bus.

Mme Doris ULDRY félicite l'entreprise qui travaille à la Morèche, les signalisations sont claires et nettes et le travail avance, ce qui n'est absolument pas le cas aux Tattes d'Oie. On peine à voir l'avancement des travaux qui durent depuis bientôt 7 mois. Il est impossible pour les personnes à mobilité réduite de se déplacer à cause des trous, des bosses et des gravats. De plus, l'entreprise travaille également sur des domaines privés sans demander ou avertir les propriétaires. Elle s'interroge pourquoi la Ville ne leur a pas fait de demande officielle. De plus, après la tempête, les ouvriers sont partis sans vérifier si le chantier était sécurisé. Des barrières et panneaux de signalisation étaient tombés. Le vendredi, personne n'était sur le chantier, ce qui fait que tout est resté à terre jusqu'au lundi. Elle demande d'en tenir compte pour les futurs chantiers. Certaines entreprises sont efficaces, d'autres beaucoup moins.

7. Election du/de la Président/e (bulletin secret)

Pour le PLR, M. David SAUGY présente M. Yves GAUTHIER-JAQUES.

Bulletins délivrés :	82	Bulletins nuls :	3
Bulletins rentrés :	82	Bulletins valables :	79
Bulletins blancs :	5	Majorité absolue :	40

M. Yves GAUTHIER-JAQUES est élu avec 68 voix, 5 voix éparses. Il remercie le Conseil et accepte son élection.

8. Rapport N° 103 concernant la Police intercommunale de la région de Nyon – Création de l'association de communes en partenariat avec Crans-près-Céligny et Prangins.

Rapporteur : M. Eric BIELER

La discussion est ouverte.

M. Yves FROIDEVAUX votera non, car il aurait voulu déposer des amendements qui, à son sens, ne posaient pas de problèmes car la nouvelle loi sur les communes n'est pas encore entrée en vigueur. Toutefois, pour éviter un long débat, il renoncera. Ces amendements portaient notamment sur deux points. Premièrement sur la gouvernance de l'autorité exécutive de cette association car, dans les statuts, il n'y a qu'un membre par commune, quel que soit le nombre d'habitants. D'autres communes sont appelées à rejoindre cette association. Actuellement la ville a un représentant sur trois, demain cela sera 1 sur 4, 5 ou 6. Certes, dans le canton de Vaud, si la plus grande commune n'est pas d'accord sur un point, les autres communes vont s'aligner, mais il n'est pas sûr que cela soit toujours le cas. Le deuxième volet qui lui pose problème est la participation financière. Toujours plus d'infractions sont commises à Nyon, et les auteurs peuvent aussi venir des communes avoisinantes. Il ne voit dès lors pas pourquoi on devrait payer plus que le pourcentage de la population. Il votera également non, car il y a une multiplication de ces associations et pense que l'on va droit dans le mur avec cette approche. La question se pose quant au rôle du Conseil régional car certaines tâches devraient être faites à ce niveau. Il se demande si l'on doit sacrifier notre police et souligne que le Conseil va perdre certaines prérogatives, comme le droit d'initiative tels que motions, postulats ou interpellations.

Mme Suzanne FAVRE rappelle que la sécurité occupe depuis fort longtemps les débats au sein du Conseil et la délinquance est très présente. Elle demande de se donner les moyens d'agir, le Conseil le doit à ses concitoyens. Elle demande d'imaginer l'impact qu'aurait un vote négatif sur la population, au sein du corps de police ou auprès des deux communes partenaires qui l'ont déjà accepté et aux autres qui suivront certainement dans le futur. Elle pense que tous les signaux sont au vert pour cette association. Cela sera un signal fort envers la population et la refuser serait faire marche arrière. Or, en matière de sécurité, on ne peut pas reculer. Elle invite le Conseil à voter oui.

M. Eric BIELER convient qu'il s'agit d'une structure supplémentaire avec des séances en plus. Cela étant, il encourage à voter ce préavis. Il y aura une meilleure police pour presque le même prix, le nombre de policiers assermentés va passer de 29 à 40, il y aura deux patrouilles 24h./24.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY confirme que le droit d'initiative vaut aussi pour une association intercommunale, le pouvoir sera le même.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 71 oui, 5 non et 5 abstentions :

1. de créer une association de communes entre les communes de Crans-près-Céligny, Nyon et Prangins;
2. d'approuver les statuts de « l'Association de communes Police de la région Nyon » et ses annexes ;
3. de nommer les conseillères et conseillers qui seront membres délégués par le Conseil communal de Nyon au Conseil intercommunal de l'Association.

9. *Election des membres délégués au Conseil intercommunal de l'Association de communes Police de la région Nyon.*

Les personnes suivantes sont élues à une large majorité : M. Philippe Beuret, M. Eric Bieler, M. Fabien Bourqui, Mme Margaux Carron, Mme Pierrette Chenevard, M. Stéphane Delley, M. Alexandre Démétriadès, Mme Suzanne Favre, M. Jacques Pittet, M. Sacha Soldini, M. Frédéric Tschuy, M. Jean-Pierre Vuille.

10. *Rapport N° 104 concernant le Règlement de la Commission permanente aux affaires régionales.*

Rapporteur : M. Gregory DURAND

La discussion est ouverte.

M. Christian PUHR intervient à propos de l'article N° 3, amendé, et propose le sous-amendement suivant : - un rapport des activités est distribué chaque année aux membres du Conseil.

La discussion est ouverte sur ce sous-amendement.

M. Gregory DURAND précise que si le lien avec les deux autres commissions a été fait, c'est que leurs procès-verbaux ne sont pas transmis. Toutefois, il pense que l'on peut ajouter cet élément, cela permettra à la commission de mieux se structurer. Il ne sera pas aussi important que le rapport de gestion. Il rappelle que la motion initiale traitait de la communication entre le Conseil intercommunal régional et celui de Nyon.

M. Jacques HANHART ne voit pas de raison de suivre la proposition. Il pense que la commission de gestion a le droit de tout voir au sein de la commune et pourra dès lors voir les rapports. Il n'en voit pas l'utilité.

La parole sur le sous-amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte le sous-amendement par 65 oui, 10 non et 5 abstentions.

La parole sur les amendements n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, la totalité des amendements est acceptée par 77 oui et 1 abstention.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'adopter le Règlement modifié de la Commission permanente aux affaires régionales,
2. de soumettre ce Règlement à l'approbation du Département de l'Intérieur.

11. Election à la commission permanente aux affaires régionales.

Les personnes suivantes sont élues à une large majorité : M. Gregory Durand (1er nommé), M. Patrick Buchs, M. André Cattin, M. Claude Farine, M. Maurice Gay, M. Jacques Hanhart, M. Régis Joly, M. Pierre Wahlen.

12. Rapport N° 105 en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sacha Soldini et consorts, du 18 septembre 2012, intitulé « Pour la création d'un poste de conducteur de chien au sein de la Police communale de Nyon ».

Rapporteur : M. Christian PUHR

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'accepter le rapport municipal N° 105 concernant la réponse au postulat du 18 septembre 2012, intitulé "Pour la création d'un poste de conducteur de chien au sein de la Police communale de Nyon".

13. Election du/de la 1^{er} Vice-Président/e (bulletin secret)

Pour le PIN, M. Robert JENEFSKY présente M. Jacky COLOMB.

Bulletins délivrés :	79	Bulletins nuls :	4
Bulletins rentrés :	79	Bulletins valables :	75
Bulletins blancs :	11	Majorité absolue :	38

M. Jacky COLOMB est élu avec 44 voix, 20 voix éparses. Il remercie le Conseil et accepte son élection.

14. Rapport N° 107 concernant l'adhésion à l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours – Adoption des statuts de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle.

Rapporteur : M. Maurice GAY

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD est étonné de ces CHF 10.- supplémentaires par habitant que Nyon va payer pendant 4 ans, soit au total CHF 720'000.-, afin de favoriser une meilleure entente entre les communes participantes. Il a entendu que les autres communes n'avaient rien demandé de tel, c'est Nyon qui a fait cette offre qu'elles n'allaient évidemment pas refuser.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY signale qu'ils se sont inspirés du projet d'Yverdon qui paie la même somme mais sans limite dans le temps. Ceci est pour aider certaines petites communes qui vont payer beaucoup plus cher pour le service du feu. Nyon a fait ce geste sur 4 ans.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 75 oui et 1 abstention :

1. d'adhérer à l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours SDIS Nyon-Dôle ;
2. d'adopter les statuts de l'Association intercommunale SDIS Nyon-Dôle.

15. Nomination des délégués au Conseil Intercommunal du SDIS Nyon-Dôle.

Point retiré de l'ordre du jour.

16. Rapport N° 111 concernant le complexe scolaire, culturel et sportif de Nyon-Marens – Demande de crédit d'étude de CHF 1'690'000.- TTC pour la construction d'une extension de 24 salles de classe supplémentaires, la rénovation du bâtiment principal et la mise à niveau de la plus ancienne salle de gymnastique et du théâtre.

Rapporteur : M. Fabrice BODMER

La discussion est ouverte.

Mme Florence DARBRE GUBBINS, au nom du PLR, soumet un amendement pour l'étude de l'aménagement d'un parking souterrain public sous le collège de Nyon-Marens. La presse l'a annoncé le 7 juin dernier, c'est un parking provisoire en surface qui sera aménagé sur le site de l'hôpital. Elle rappelle que le parking prévu aux Ruettes a été abandonné au profit d'un parking public sur le site de l'hôpital qui satisferait aux besoins conjugués de l'hôpital, du gymnase et du site de Nyon-Marens. Le partenariat annoncé avec le GHOL n'aura donc finalement pas lieu, faute d'accord, si ce n'est un engagement de construire d'ici à 10 ans un parking souterrain. En somme, elle pense que l'on reporte le problème et ce sont près de 300 voitures qui seront parkées sur une énorme surface à l'air libre durant ce laps de temps. Elle pense que l'emplacement de la future extension du collège et le calendrier de construction semblent idéaux pour construire un parking souterrain définitif, à l'usage de tous et sous la maîtrise de la Municipalité et propose donc l'amendement suivant :

1. d'accorder un crédit d'étude de CHF 1'690'000.- TTC à la Municipalité pour la construction d'une extension de 24 salles de classes supplémentaires, la rénovation du bâtiment principal, la mise à niveau d'une salle de gymnastique et du théâtre ainsi que la construction d'un parking souterrain public ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143-20 « dépenses du patrimoine administratif », dépense amortissable en 5 ans.

La discussion sur cet amendement est ouverte.

M. Robert JENEFSKY estime que pour construire un parking, il faudrait également augmenter le montant du crédit, même s'il ne s'agit que d'une étude, celle-ci aura un coût.

M. le Municipal Claude ULDRY signale qu'il y a de nombreuses raisons de ne pas pouvoir ou vouloir étudier la construction d'un parking à cet endroit, raisons souvent expliquées. Il rejoint l'avis de M. Jenefsky et pense qu'un tel parking devrait coûter entre 7 et 8 millions et qu'il faudrait dès lors 10% de cette somme pour une étude. Pour changer les conclusions dans ce sens, il faudrait refuser le préavis et la Municipalité reviendrait ensuite avec un autre nettement plus conséquent.

M. Maurice GAY signale qu'au point 5.2 du préavis concernant le coût de l'étude, il est mentionné que le coût pourrait être légèrement différent que celui présenté. Cela signifie que ce montant n'est pas définitif et il pense que le calcul d'un parking souterrain supplémentaire ne devrait pas poser de problème et la possibilité existe de venir avec un crédit complémentaire si nécessaire. Le Conseil peut également reporter la décision à la prochaine séance afin de permettre à la Municipalité de chiffrer cet amendement.

La parole sur cet amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse cet amendement par 40 non et 37 oui.

La parole sur le rapport n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 56 oui et 2 non :

1. d'accorder un crédit d'étude de CHF 1'690'000.- TTC à la Municipalité pour la construction d'une extension de 24 salles de classe supplémentaires, la rénovation du bâtiment principal, et la mise à niveau d'une salle de gymnastique et du théâtre de Nyon-Marens ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143-20 « dépenses du patrimoine administratif », dépense amortissable en 5 ans.

17. Election du/de la 2^{ème} Vice-Président/e (bulletin secret)

Pour le PS, Mme Jessica JACCOUD présente M. Claude FARINE.

Bulletins délivrés :	82	Bulletins nuls :	27
Bulletins rentrés :	80	Bulletins valables :	53
Bulletins blancs :	9	Majorité absolue :	27

M. Claude FARINE est élu avec 37 voix, 7 voix éparses. Il remercie le Conseil et accepte volontiers cette élection.

18. Rapport de la COGES sur l'exercice 2012.

Rapporteur : M. Jacky COLOMB

M. Jacky COLOMB remercie la Municipalité pour sa réponse très rapide aux vœux de la COGES qui ont été soumis de façon tardive.

M. le Président précise qu'il y aura d'abord une discussion générale sur ce rapport et les chapitres seront ensuite acceptés globalement.

La discussion générale est ouverte.

M. Gregory DURAND intervient sur la synthèse, en page 4 du rapport, sur le sujet du SASEJ, dernier paragraphe. Il estime qu'il y a une incompréhension sur les suites de la votation des journées continues à l'école. Il précise qu'il s'agit de la journée continue de l'écolier ce qui est différent. Il est stipulé, qu'en collaboration avec l'Etat et les partenaires privés, les communes auront l'obligation d'organiser un accueil parascolaire. La journée continue comme sous-

entendu dans le rapport n'est pas à la charge de l'école, donc du canton, mais de la commune. Il souhaite que cela soit modifié, afin d'éviter toute ambiguïté.

M. Jacky COLOMB reconnaît qu'il s'agit d'une erreur de rédaction. C'est bien à la commune de prendre en charge tout le parascolaire.

M. Claude FARINE revient sur la page 42 et l'achat d'un tableau de J. Jongkind, car il ne se retrouve pas dans les calculs. En additionnant les montants, on n'arrive pas au CHF 90'000.- dont il était question lors du vote sur le budget 2013. Il souhaite savoir comment le solde a finalement été financé, par la commune ou par des dons privés.

La parole n'étant plus demandée sur les chapitres, ils sont considérés comme acceptés, soit :

Conseil communal	pages 7 à 14
Municipalité	pages 17 à 23
Service de l'Administration générale	pages 25 à 34
Office des affaires juridiques	pages 37 à 41
Energie et développement durable	pages 43 à 50
Service architecture et bâtiments	pages 53 à 65
Service de la culture	pages 67 à 77
Service de la défense incendie et de secours	pages 79 à 87
Service des espaces verts et forêts	pages 89 à 97
Service des finances	pages 99 à 104
Service informatique et population	pages 107 à 117
Office des sports, manifestations et maintenance	pages 119 à 129
Service de la police	pages 131 à 139
Office de la mobilité	pages 141 à 150
Service des ressources et relations humaines	pages 153 à 163
Service des affaires sociales, éducation et jeunesse	pages 165 à 179
Services industriels	pages 181 à 191
Service des travaux et environnement	pages 193 à 205
Service de l'urbanisme	pages 207 à 215

Au vote, le Conseil décide par 59 oui et 3 abstentions

- d'approuver la gestion de l'exercice 2012 et d'en donner décharge à la Municipalité.

M. Jacques HANHART trouve que l'on se moque du Conseil car une question a été posée à la Municipalité et elle n'a pas répondu avant le vote.

M. le Municipal Olivier MAYOR précise que cet achat était à cheval sur deux années. Pour 2012, les explications sont dans le rapport, y compris celles qui concernent 2013. C'est effectivement grâce à des fonds privés et de Fondations qui ont permis de réunir les EUR 90'000.-.

M. Jacques HANHART comprend dès lors qu'une partie de l'argent est pris sur le budget 2012 et une autre sur 2013, ce que M. le Municipal confirme.

M. Yvan CORNU n'a pas compris non plus comment les comptes ont été tenus à ce propos. Il y a des compensations faites, des montants non utilisés par le budget et prises sur un autre compte. Il n'est pas certain que la relation entre les comptes soit très logique.

M. le Municipal Olivier MAYOR précise que tous les détails figurent à la page 42 du rapport et plus de précisions viendront dans le rapport 2013.

M. Jacques HANHART pense que l'on refait la discussion de l'année dernière, mais dépenser de l'argent deux jours après que le Conseil ait refusé la ligne de crédit ne lui semble pas de la bonne gestion financière. Il demande que l'on revote le chapitre et qu'on le refuse.

M. Jacky COLOMB précise que ce texte représente juste des réponses aux questions posées par la COGES. Il ne s'agit nullement du rapport de la commission, mais simplement des réponses municipales. Il ne voit pas pourquoi on refuserait ce rapport, mais on peut refuser de donner décharge à la Municipalité.

Pour M. le Municipal Claude ULDRY les explications données sont claires et les compétences municipales n'ont pas été outrepassées. De nombreuses fois, il a été expliqué que la Municipalité fonctionnait avec des enveloppes, ce qui a été respecté, de même que les compétences municipales.

19. *Vœux de la COGES et réponse municipale aux vœux.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

20. *Rapport N° 112 de la COFIN sur l'exercice 2012.*

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

M. le Président propose d'approuver les comptes globalement. Les personnes qui ont une intervention à faire sur un chapitre doivent s'inscrire.

La discussion générale est ouverte.

M. le Municipal Claude ULDRY donne des explications sur les forfaits fiscaux, chiffres donnés à la COFIN. La Municipalité avait demandé de la discrétion sur les chiffres donnés par le Service des finances, car un juriste au Canton avait précisé qu'en cas de doute, il fallait s'abstenir. Or, un journaliste qui a demandé au Secri, a reçu un feu vert. M. le Municipal préfère ne rien dire que de violer le secret professionnel. Par contre, il comprend que la Cofin soit gênée d'avoir été tenue à la discrétion car l'article dans le journal est paru deux jours plus tard. Il s'excuse pour ce mauvais timing.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. M. le Président considère les chapitres comme acceptés.

1ère partie

Administration générale
Charges : CHF 18'577'134.-

pages 5 à 22
Revenus : CHF 4'170'455.-

Finances Charges : CHF 31'423'839.-	pages 23 à 26 Revenus : CHF 98'691'831.-
Domaines et Bâtiments Charges : CHF 11'618'501.-	pages 27 à 40 Revenus : CHF 3'758'265.-
Travaux Charges : CHF 18'972'568.-	pages 41 à 50 Revenus : CHF 10'531'454.-
Instruction publique et Cultes Charges : CHF 1'784'038.-	pages 51 à 57 Revenus : CHF 1'300'610.-
Police Charges : CHF 14'148'186.-	pages 58 à 65 Revenus : CHF 7'159'856.-
Affaires sociales Charges : CHF 35'027'236.-	pages 66 à 73 Revenus : CHF 3'656'361.-
Services industriels Charges : CHF 45'153'060.-	pages 74 à 79 Revenus : CHF 48'276'152.-

2ème partie

Comptes de fonctionnement des charges et revenus par nature	pages 80 à 83
--	----------------------

3ème partie

Bilan de la Ville de Nyon	pages 87 à 90
Bilan des Services Industriels	page 115

Au vote, le Conseil décide par 79 oui, 1 non et 1 abstention :

2. de comptabiliser l'excédent de revenu sur le compte Capital N° 9290.01 ;
3. d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2012

21. *Rapport de la commission des pétitions sur celle de la Rue de la Combe et environs, dégradation du cadre de vie.*

Rapporteur : Mme Jessica JACCOUD.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 69 oui, 3 non et 6 abstentions :

- de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport.

22. *Election du 1^{er} scrutateur/trice (vote à main levée)*

Pour les Verts'Lib, M. David VOGEL présente M. Laurent MIÉVILLE. Il est élu à une large majorité et accepte son élection.

23. Election du 2^{ème} scrutateur/trice (vote à main levée)

Pour les VERTS, Mme Christine TROLLIET présente M. Fabien BOURQUI. Il est élu à une large majorité et accepte tacitement son élection.

24. Election du 1^{er} scrutateur/trice suppléant-e (vote à main levée)

Pour l'UDC, M. Sacha SOLDINI présente M. Jean-François FÜGLISTER. Il est élu à une large majorité et accepte son élection.

25. Election du 2^{ème} scrutateur/trice suppléant-e (vote à main levée)

Pour le PLR, M. David SAUGY présente M. Antoine DUMAS. Il est élu à une large majorité et accepte son élection.

26. Préavis N° 113 concernant la mise en place d'un programme communal d'intégration prévoyant le lancement du projet Mini-PIC (programme d'intégration cantonal) en collaboration avec le Canton.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

27. Préavis N° 114 concernant le règlement communal sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier des pouvoirs publics.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

28. Préavis N° 115 concernant la construction d'une déchèterie (DEC) et d'un Centre d'exploitation routes et voirie (CERV) à l'Asse. Demande de crédit de réalisation de CHF 16'800'000.- TTC, pour la construction d'une déchèterie, la construction d'un Centre d'exploitation routes et voirie, l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture du CERV – Travaux des Services Industriels, demande d'un crédit de réalisation de CHF 78'000.- HT pour le déplacement d'une conduite du réseau d'eau sur la parcelle N° 1903.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

29. Préavis N° 116 concernant la construction d'une salle de spectacles et de ses annexes, ainsi que de bureaux conformément au plan de quartier « Vy-Creuse – Usine à gaz – Rive ». Demande d'un crédit de CHF 1'130'000.- pour l'étude du projet recommandé par le jury de concours – Demande d'un crédit de CHF 107'000.- pour l'étude de l'assainissement acoustique de la salle et du foyer de l'Usine à gaz.

La discussion est ouverte.

Mme Josette GAILLE signale que la date choisie pour la commission ne convient pas au PLR qui souhaite la déplacer. Elle souhaite discuter avec les Municipaux et les autres commissaires à l'issue de la séance.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

30. *Préavis N° 117 concernant une demande d'un crédit de CHF 345'150.- TTC pour l'achat de deux véhicules porte-outils avec équipements.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

31. *Préavis N° 118 concernant une demande de crédit de CHF 81'800.- TTC pour l'étude de l'assainissement du bruit routier.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

32. *Préavis N° 119 concernant le règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

33. *Préavis N° 120 concernant le Plan de quartier de la Morâche – Demande de crédit de CHF 642'000.- pour l'acquisition de parcelles inscrites dans le périmètre dudit plan de quartier – Demande de crédit de CHF 3'180'000.- pour la réalisation d'un parc public – Demande de crédit de CHF 520'000.- pour le financement d'un poste de chef(fe) de projet au Service des espaces verts et forêts pour une durée de 4 ans.*

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB fait remarquer que sur les plans ne figure pas le bâtiment de la Morâche. Il souhaite avoir des plans à jour.

M. Christian UDASSE pense que les gens qui habitent le quartier ont été complètement oubliés. Les autorités municipales ont voulu démontrer que tout sera beau et qu'il n'y aura pas de problème. Or, il y a un an, la police a dû enlever des choses posées dans le Cossy par les dealers. Il demande à la commission de se pencher sur le prix et s'occuper aussi de la population alentours.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

34. *Postulat de Mme Josette GAILLE et M. Pierre WAHLEN pour une piscine à Colovray ouverte toute l'année.*

M. Pierre WAHLEN précise que toute une série d'éléments milite pour une couverture escamotable de la piscine, les conditions météorologiques de cette année le prouvent, entre autres, la possibilité de travailler avec le centre multi-sports de Colovray ainsi que le financement par le Conseil régional.

La discussion est ouverte.

M. Christian UDASSE trouve le postulat excellent car la population devrait grandir de 1000 habitants par année. Il faut donc que les infrastructures sportives aillent de pair.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Une majorité du Conseil demande le renvoi à une commission.

35. Réponse à l'interpellation de M. Victor ALLAMAND intitulée « Quid des stationnements souterrains ? »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

36. Réponse à l'interpellation de M. Claude FARINE intitulée « Quel avenir pour le système de vélo en libre-service ? »

La discussion est ouverte.

M. Claude FARINE remercie la Municipalité pour ses réponses. Il est satisfait de lire que la Municipalité accorde une importance au système de vélos en libre-service. Cela étant, il n'est pas complètement satisfait de la réponse. A cet égard, il aimerait faire trois remarques. Sur le plan financier, les chiffres sont discutables. Il préfère reprendre l'enthousiasme de l'ancien directeur de Vélopass qui estimait le résultat globalement positif. Il soulignait qu'en peu de temps, le réseau a trouvé un écho formidable auprès du public. Contrairement à ce que dit la réponse, les prix ont augmenté de 100% pour les vélos normaux et de 400% pour ceux électriques. Il note que les augmentations sont décourageantes pour l'image du réseau. Deuxièmement, sur le système de convention passée avec les collectivités sociales, la Municipalité souligne que Car Postal s'est engagé, la main sur le cœur, à respecter ces conventions. Il se demande quel sera le pouvoir de la ville lors du renouvellement si Car Postal, prétextant une nécessaire rentabilité, modifiait les règles du jeu. Enfin, il trouve que les communes et la région devraient s'engager davantage dans Publibike en véritables partenaires pour assurer le développement de ce réseau. Il envisage de revenir avec une proposition concrète de manière à pouvoir s'assurer du développement harmonieux de cet aspect de la mobilité douce.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

37. Réponse à l'interpellation de Mme Véronique BÜRKI-HENRIOD et M. Sacha SOLDINI à propos de la nouvelle politique tarifaire de la piscine de Colovray.

La discussion est ouverte.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

38. Réponse à l'interpellation de M. Jean BISCHOFBERGER concernant les gens du voyage.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

39. Divers en rapport avec la séance.

M. Jacques HANHART fait remarquer que les partis institutionnels se plaignent du peu de participation aux votes et aux élections. On entend dire dans la population « Ils font de toute façon ce qu'ils veulent ». La preuve a été donnée ce soir avec la façon d'acheter un tableau contre l'avis du Conseil communal.

M. Pierre GIRARD informe le Conseil que son mandat de Président de la Commission des finances arrive son terme. En effet, selon l'article 73 du Règlement du Conseil, cette fonction ne peut pas être prolongée au-delà de deux ans. La COFIN a désigné son Président dès le 1^{er} juillet, en la personne de M. Yvan CORNU qu'il félicite et à qui il souhaite du plaisir dans cette fonction. Cette commission est astreignante du point de vue de la masse de travail qu'elle amène et du temps de travail à y consacrer. Il remercie ses collègues commissaires pour leur engagement et leur soutien. Son seul regret est de ne pas avoir réussi à organiser une rencontre COGES – COFIN comme précisé dans le Règlement. Des démarches avaient

pourtant été entreprises tant avec l'ancien Président de la COGES que l'actuel. Il pense qu'il faut d'abord fixer une date avant de choisir les thèmes et s'y tenir. Même si les torts sont partagés, il prie le Conseil de l'excuser pour cette lacune. Il remercie également la Municipalité pour les contacts francs et cordiaux. Ses remerciements vont également aux chefs du Service des finances, MM. Gobat et Chenuz.

Mme Doris ULDRY revient sur l'amendement proposé par le PLR pour un parking souterrain à Nyon-Marens. Elle signale à la Municipalité que la population a aussi besoin de parkings et qu'il faut écouter les citoyens. Si le parking sous l'école est trop compliqué ou trop coûteux, elle suggère de revoir dans le plan de quartier Marens en face, comme déjà proposé précédemment.

M. Maurice GAY propose de dissoudre la commission de gestion. Il a appris avec stupéfaction qu'elle posait des questions à la Municipalité et ne faisait que mettre les réponses dans le rapport de gestion. Il est stupéfait par ceci car la COGES est là pour contrôler la Municipalité et qualifier son travail. Or, dans ce cas, le Conseil a relevé la problématique de ce tableau, et la COGES doit intervenir et aller jusqu'au bout pour savoir si cela a été géré correctement. Ensuite, il a appris que la COFIN s'était également penchée sur l'affaire et rien n'a été fait. Au moins une séance entre les deux commissions aurait dû avoir lieu. Enfin, il trouve étonnant que le Président de la Cofin, de la Coges et le Municipal des finances soient du même parti, même si cela n'a rien d'illégal.

M. Pierre GIRARD rétorque que lorsque des candidats pour ces fonctions sont recherchés, il y a peu de candidatures.

M. Jacky COLOMB précise que la commission de gestion a posé des questions sur les sujets qui ont été mis sur la table en commun par tous les commissaires, y compris ceux du PLR, que la réponse de la Municipalité a été examinée en séance de plénum et que cette dernière a jugé plus opportun de publier la réponse municipale dans son entier puisque c'était le plus précis.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT remercie le Président du Conseil sortant et souligne que c'était un plaisir de travailler avec lui et le Bureau. Il félicite M. Yves GAUTHIER-JAQUES pour sa belle élection et souhaite conserver cette bonne relation. Il félicite également les deux vice-présidents et remercie M. Pierre GIRARD pour son travail à la tête de la COFIN. Il invite tous les Conseillers, le public et les médias à une verrée au Château.

M. le Président remercie également la Municipalité, le Bureau et tout le Conseil pour leur collaboration.

A 22h. 25, M. le Président lève la séance.

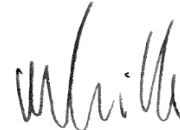
CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



André CATTIN

La secrétaire :



Nathalie VUILLE